



Refus de l'agence de mettre ma concubine sur le bail

Par **DDZ**, le **25/08/2011** à **16:11**

Bonjour,

Nous avons déménagé à 600 km d'ou moi et mon amie avons un logement commun depuis plusieurs années. Nous avons un enfant ensemble.

Pour le nouveau logement, l'agence a refusé au dernier moment de faire apparaître mon amie sur le bail, ne mettant que mon nom, au titre qu'elle a démissionné de son emploi (logique quand on déménage une famille aussi loin, et c'était bien la peine de nous demander pleins de justificatifs sur sa situation.....)

Cela me met dans l'embarras, puisque normalement le pole emploi demande un nouveau bail commun pour justifier de la légitimité de la démission (et donc toucher les indemnités de chômage), mais comme nous avons un livret de famille, un enfant et si j'atteste sur l'honneur que nous vivons ensemble, j'ose espérer qu'ils seront suffisamment intelligent pour accepter quand même.

Mais quel en sont les autres inconvénients ? (Si on exclu le fait qu'elle ne pourrait pas forcément récupérer l'appartement en cas de séparation évidemment)

Merci d'avance.